



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

Pour la Maison de la Vigne et des Saveurs, une convention de producteur avec :

- AUX PARGERS SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- BARCINA - Aquaferme de l'Etang et d'encaisser le chèque de 50 €,
- EARL VIGNOBLE PERONNEAU et d'encaisser le chèque de 115 €,
- DOMAINE PRIVE COGNAC et d'encaisser le chèque de 115 €,
- LES GOURMANDISES DE PAPY HOTTE et d'encaisser le chèque de 50 €,
- LHERITEAU Mélanie - Ferme sauvage & jardinée et d'encaisser le virement de 50€,
- QUINTARD Thomas - SARL DU FROLET et d'encaisser le virement de 115€,
- DOMAINE DU BOUQUET EARL et d'encaisser le virement de 115€,
- SM PORCS SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- CARPIO EARL et d'encaisser le chèque de 50 €,

Fait à Jonzac,
Le

- 5 FEV. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex